Banque commune d'épreuves des écoles de management (BCE), France

Session 2017, filière ECT

Économie-droit ESSEC

Durée : 4 heures

Ce que traite le sujet

- Économie, note de synthèse
- Économie, réflexion argumentée
- Droit, mise en situation juridique
- Droit, veille juridique

Sujet reproduit sans retouche à partir de la page suivante.

Résumé des parties, chapitres de cours liés et autres années :
prepahelp.com/annales/bce/ect/2017/eco-droit-essec

Prepa Help ne revendique aucun droit sur le sujet, propriété de l'organisateur du concours.

BCE
BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

Code sujet : 273

Conception : ESSEC

ÉCONOMIE et DROIT

OPTION TECHNOLOGIQUE

Jeudi 27 avril 2017, de 8 h. à 12 h.

Les deux sujets de l'épreuve « Économie » et « Droit » seront traités sur des copies séparées.

N.B. :
Les candidats ne doivent faire usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.
Si au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il la signalera sur sa copie et poursuivra sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il sera amené à prendre.

Tournez la page S.V.P.

Epreuve d'économie-droit

L'épreuve d'économie-droit est structurée en une partie «Economie», composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une partie «Droit», elle aussi composée de deux parties : la mise en situation juridique et la veille juridique. Les candidats doivent traiter l'ensemble.

ECONOMIE (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : NOTE DE SYNTHESE

A partir du dossier documentaire suivant, vous ferez une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10%) sur **l'économie numérique en France.**

Composition du dossier documentaire :

- **Document 1: Economie numérique : définition**, BSI Economics, 9.11.2015
- **Document 2** : **La transition numérique de l'économie,** Nicolas Colin, La richesse des nations après la révolution numérique, Terra Nova, 2015
- **Document 3** : **Quelle place et quel statut pour le travail humain dans la société de demain ?** Rapport « Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires », Conseil national du numérique, Janvier 2016 (pages 15 à 20)
- **Document 4** : **L'économie numérique et l'emploi**, Economie numérique, Notes du CAE, Octobre 2015

Dossier documentaire :

Document 1: Economie numérique : définition

Technologies de l'information et de la communication (TIC) ou NTIC, nouvelle économie, nouvelles technologies, économie électronique, économie digitale, sont des dénominations utilisées pour décrire l'économie numérique. Même si la littérature est variée et riche il n'existe cependant pas de définition exacte de l'économie numérique. En effet elle ne se limite pas à un secteur d'activité particulier et englobe des concepts très différents. Elle résulte de l'utilisation répandue des nouvelles technologies, d'usage général tout d'abord dans le domaine de l'information et la communication ; néanmoins elle s'est transformée en une technologie universelle qui a eu des implications bien au-delà des technologies de

l'information et de la communication (TIC). Elle a eu un impact sur tous les secteurs économiques, la croissance et la productivité des Etats sans oublier l'environnement des entreprises, les particuliers, les ménages et leur comportement. L'utilisation d'internet, par exemple, a permis le rassemblement des personnes et de moyens en dématérialisant la distance physique pour créer, développer et partager leurs idées donnant lieu à de nouveaux concepts, nouveaux contenus et par conséquence à la naissance d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et des marchés.

Selon « The Australian Bureau of Statistics » l'économie numérique est le réseau mondial des activités économiques et sociales qui sont activées par des plates-formes telles que les réseaux Internet, mobiles et de capteurs, y compris le commerce électronique. Compte tenu de la difficulté à définir l'économie numérique et de la complexité pour la quantifier, l'INSEE l'assimile aux secteurs producteurs des TIC. Le secteur des TIC regroupe les entreprises qui produisent des biens et services supportant le processus de numérisation de l'économie, c'est-à-dire la transformation des informations utilisées ou fournies en informations numériques (informatique, télécommunications, électronique).

Source : BSI Economics, 9.11.2015

Document 2 : La transition numérique de l'économie

« Le numérique dévore le monde » a écrit en 2011 Marc Andreessen. Demain toute l'économie sera numérique : toutes les filières sont le théâtre de batailles industrielles, dans lesquelles des entreprises numériques en pleine croissance disputent des positions aux entreprises en place et bouleversent radicalement les façons de produire et de consommer. La transition numérique, déploiement d'un nouveau paradigme de filière en filière, a un impact global sur l'économie et ses institutions.

Les élites de notre pays peinent malheureusement à comprendre ce phénomène et ses conséquences. Pourtant, cette transition explique nombre des problèmes qui minent notre économie, à commencer par celui de l'emploi :

- la transition numérique contribue en effet à la raréfaction des emplois et au creusement des inégalités. Parce que la valeur ajoutée se fait plus rare sur le territoire national, moins d'emplois y sont créés. Surtout, les emplois existants sont soumis aux efforts d'optimisation des entreprises dont la compétitivité se dégrade – précisément parce qu'elles ne saisissent pas les opportunités que leur offre la transition numérique ;
- les entreprises numériques, quant à elles, créent des emplois mais ont du mal à les pourvoir du fait de barrières réglementaires ou de l'inadaptation des compétences acquises dans le système éducatif. Parce qu'aucune innovation de rupture ne peut prospérer sur le territoire du fait de l'inadaptation des institutions, les emplois de demain – ceux qui sont créés par les entrepreneurs de l'économie numérique – sont littéralement empêchés de naitre.

La transition numérique exerce des effets particulièrement négatifs sur les classes moyennes. Sur un marché du travail de plus en plus dual, les emplois créés se rattachent à deux catégories : d'un côté, les emplois très qualifiés, à forte intensité en savoir et en

Tournez la page S.V.P.

compétences, de l'autre, des emplois très peu qualifiés, notamment dans des activités de service de proximité. Entre ces deux extrêmes, les emplois qualifiés les plus routiniers, traditionnellement occupés par les individus issus des classes moyennes, se raréfient.

Parce qu'il y a moins de richesse allouée aux classes moyennes, chacun doit faire un effort. Ceux qui ont un emploi consentent à la modération salariale et à la dégradation de leur protection sociale ; ceux qui n'ont pas d'emploi – suite à un licenciement ou parce qu'ils se présentent pour la première fois sur le marché du travail – n'ont tout simplement plus guère de perspectives d'être embauchés. Dans cette période de raréfaction des emplois et de la richesse, les classes moyennes sont les premières à voir leur pouvoir d'achat se dégrader.

De la détresse des classes moyennes naissent des tensions sociales et des menaces politiques. Les individus vivent au cœur de la transition numérique. Ils détiennent et emportent avec eux de plus en plus de terminaux et d'objets connectés. Ils utilisent quotidiennement des applications numériques. Ils font partie de la « multitude », ces milliards d'individus éduqués, équipés et connectés qui utilisent au quotidien des applications numériques. Dans l'intimité de leur relation avec les entreprises qui ont su faire alliance avec eux, les individus identifient la richesse créée par cette économie nouvelle. Ils souffrent d'autant plus du fait que cette richesse, parce qu'elle n'est pas localisée sur le territoire national, ne permet pas d'y créer des emplois de qualité.

Un phénomène préoccupant, dans ce contexte, est la résistance active qu'oppose la société française à la transition numérique. Des capitaines d'industrie dénoncent leurs nouveaux concurrents issus de la révolution numérique, mais sans engager la transformation numérique de leur propre entreprise. Des dirigeants politiques méconnaissent – voire moquent – les applications numériques pourtant utilisées par des millions d'électeurs. Des pans entiers de l'économie – des filières culturelles à l'industrie des taxis, en passant par les avocats, les hôteliers ou les auto-écoles – se mobilisent pour empêcher l'épanouissement en France des innovations de rupture et retarder la remise à plat de nos institutions.

C'est pour ces raisons que la France se trouve aujourd'hui dans une impasse économique. Les grandes entreprises, piégées par leur grande taille et leurs difficultés à changer, ne peuvent plus se ressaisir face à la dislocation de filières qu'elles ont longtemps dominées. Les PME sont acculées à la faillite sans les clefs de compréhension ni le système financier pour les appuyer dans leurs efforts de transformation. Les *startups* parviennent à peine à émerger dans une économie qui ne leur ménage pas suffisamment d'accès à des financements en fonds propres. Les pouvoirs publics, loin de préparer l'avenir, se bornent souvent à défendre les entreprises en place et à étouffer dans l'œuf les innovations de rupture qui, seules, permettraient de faire grandir des géants français de l'économie numérique. Cet échec industriel se double de destructions d'emplois, de l'affaiblissement de la protection sociale et du creusement des inégalités.

Il nous faut réaliser que notre conception de la richesse des nations est dépassée. Il ne reste plus beaucoup de temps pour nous réarmer d'une politique économique adaptée à la transition numérique : allouer l'épargne au financement de l'innovation de rupture plutôt que de la laisser se nicher dans les actifs immobiliers ; soutenir les entreprises innovantes face aux entreprises en place ; redéployer la protection sociale pour qu'elle couvre les risques rendus plus critiques par la transition numérique. La thématique de la transition numérique, pourtant d'actualité depuis 20 ans, a toujours été absente – ou reléguée au second plan – lors de nos

grandes échéances électorales. Les prochaines, celles de 2017, peuvent perpétuer cette routine… ou redonner à la France la capacité de maitriser son destin.

Source : Nicolas Colin, La richesse des nations après la révolution numérique, Terra Nova, 2015

Document 3 : Quelle place et quel statut pour le travail humain dans la société de demain ?

Le numérique interroge les formes traditionnelles de production

Les nouveaux outils numériques favorisent l'apparition de modes de production nouveaux, qui interrogent les formes traditionnelles de production, jusqu'alors principalement fondées sur l'appartenance à une entreprise, sur le salariat. En effet les structurations en réseau distribué favorisent la mise en place de projets fondés sur la contribution volontaire d'un ensemble d'individus, qui peuvent eux-mêmes participer à plusieurs projets en même temps: c'est le modèle du logiciel libre, mais également celui des plateformes de travail à la demande. Les nouveautés technologiques sont à l'origine de formes nouvelles d'entreprises, fondées sur la multiappartenance et la contribution sporadique validée par les pairs, et productrices d'externalités. Au-delà des changements des modèles d'organisation et d'affaire des entreprises, c'est donc la manière de travailler qui est profondément mise en question.

L'augmentation importante des gains de productivité conduit également à une diminution des coûts de production, qui a pu nourrir des visions prospectives sur une nouvelle répartition entre capital et travail : du fait de la baisse du coût marginal de production, la société entrerait dans une société d'abondance, où l'apport en capital privé ne serait plus nécessaire. Cela entraînerait une modification radicale du capitalisme et donnerait à chaque individu le moyen de produire ce dont il a besoin à moindre coût dans des ateliers de fabrication communs.

Peut-on mesurer le nombre d'emplois détruits par les machines ?

Si la question du "chômage technologique", selon les mots de Keynes, ne date pas de la transition numérique, elle a resurgi dans l'actualité du fait des capacités nouvelles des machines automatiques associées à l'intelligence artificielle. A cet égard les avancées de la recherche dans le domaine du *machine learning,* c'est-à-dire des capacités d'apprentissage des machines, semblent augmenter largement les probabilités d'automatisation des activités humaines. C'est pourquoi des études ont récemment été menées pour mesurer l'impact potentiel du développement de l'automatisation sur l'emploi et ont été à l'origine de controverses importantes à propos de leurs résultats.

L'étude menée à l'université d'Oxford par Carl Frey et Michael Osborne a été particulièrement discutée. Les auteurs ont établi, pour chaque fonction professionnelle, la probabilité d'automatisation. Cette étude, qui porte sur les États-Unis à horizon 20 ans, conclut que 47 % des emplois ont une probabilité forte d'être automatisés, 19 % une probabilité moyenne et 33 % une probabilité faible.

Tournez la page S.V.P.

Le cabinet Roland Berger a également publié une étude sur les probabilités d'automatisation des emplois d'ici 2025 en France, en reprenant largement la méthode de l'étude d'Oxford et en y intégrant une observation mise à jour de la maturité des tendances technologiques (mégadonnées *-big data-*, robotique, voiture autonome, *cloud*…) ainsi que de la présence française dans ces secteurs. Cette étude conclut que 20% des tâches seront automatisables, ce qui signifie 42% des métiers hautement susceptibles d'automatisation.

Source : Rapport « Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires », Conseil national du numérique, Janvier 2016 (pages 15 à 20)

Document 4 : L'économie numérique et l'emploi

(…) Le développement de l'économie numérique provoque la disparition tendancielle d'un certain nombre de professions. Ce phénomène prend plusieurs formes :

– l'automatisation de certaines tâches (notamment les plus « routinières ») : elle concerne les professions d'ouvriers ou d'employés de bureau et, de plus en plus, les métiers de la vente de détail et du service aux clients (automatisation croissante des agences bancaires ou de l'accueil dans les stations de métro) ;

– l'apprentissage : avec le développement de l'intelligence artificielle, en particulier des algorithmes d'apprentissage, l'automatisation commence à concerner des professions plus qualifiées qui, tels les avocats ou les médecins, sont fondées sur la maîtrise de grandes bases de connaissances ;

– le report sur l'utilisateur final : les technologies numériques permettent d'équiper les utilisateurs des outils nécessaires pour exécuter eux-mêmes certaines tâches, faisant disparaître les professions correspondantes (par exemple, l'achat en ligne affecte la profession de vendeur en magasin) ;

– le report sur la multitude : dans certains cas, ce n'est pas le consommateur lui-même qui prend en charge la production, mais la multitude des internautes. Le « travail gratuit » des individus tend à évincer certaines professions (les rédacteurs de guide de voyage sont évincés par TripAdvisor, les rédacteurs d'encyclopédies, par Wikipedia voire les journalistes par les bloggeurs) ;

– la concurrence des amateurs : les technologies numériques permettent d'équiper des individus pour qu'ils puissent offrir un produit souvent moins cher et d'une qualité supérieure par rapport aux professionnels (par exemple, AirBnB permet à une multitude d'amateurs de concurrencer directement les hôteliers professionnels).

L'inquiétude grandit donc s'agissant de l'effet du numérique sur l'emploi. Certaines professions réglementées se voient menacées face à l'arrivée de nouveaux acteurs : chauffeurs de taxi, libraires, hôteliers se mobilisent pour dénoncer les risques que l'économie numérique fait peser sur eux et se protéger contre ce qui est souvent qualifié de « concurrence déloyale ». Les métiers « routiniers », qui correspondent à l'essentiel des professions intermédiaires dans la distribution des revenus, se raréfient du fait de l'automatisation. Ces emplois (ouvriers, employés de bureau, etc.) sont exercés par un segment de la main d'œuvre particulièrement

nombreux et emblématique : les travailleurs des classes moyennes, pour la plupart salariés – ceux-là mêmes qui sont au cœur de notre modèle social et dominent notre représentation du monde du travail.

Transition numérique et polarisation du marché du travail

L'emploi numérique n'est pas constitué que d'ingénieurs informatiques ; ce sont aussi les chauffeurs de VTC, les emplois logistiques de la vente en ligne, les particuliers qui offrent des prestations touristiques, des travaux de réparation, etc. L'économie numérique n'exclut donc pas du tissu productif les travailleurs moins qualifiés. En revanche, elle tend à les déplacer de métiers routiniers, facilement automatisables, vers des tâches qui reposent sur des interactions humaines, pour lesquelles le robot ou l'ordinateur ne sont pas de bons substituts.

Il en résulte une polarisation du marché du travail. Tandis que les professions intermédiaires, situées au milieu de la distribution des salaires, tendent à se raréfier, l'économie numérique crée principalement deux catégories d'emplois : d'une part, des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative, requérant une qualification élevée ; d'autre part, des emplois peu qualifiés et non routiniers, largement concentrés dans les services à la personne, qui sont peu rémunérés car leur productivité reste faible.

Ce phénomène est perceptible dans toutes les économies avancées. En France, on observe depuis 1990 une réduction du poids des catégories socioprofessionnelles intermédiaires dans la population active et une hausse conjointe des catégories très rémunérées ou peu rémunérées. Cette « courbe en U » est la signature du phénomène de polarisation (graphique 1). La France se distingue toutefois par sa difficulté à créer ces emplois peu qualifiés : la moitié de la différence entre le taux d'emploi aux États-Unis et en France s'explique par un déficit d'emploi dans le commerce et l'hôtellerie-restauration, secteurs intensifs en main d'œuvre peu qualifiée. Les causes sont connues : en dépit des politiques continues de diminution du coût du travail, celui-ci reste élevé pour les entreprises au niveau du SMIC (en particulier dans les zones où la productivité est plus faible), tandis que le droit du travail fait de la décision d'embauche en contrat à durée indéterminée (CDI) une décision risquée, notamment dans le cas d'un travailleur sans diplôme et sans expérience.

Le numérique et le renouveau du travailleur indépendant

Le travail peu qualifié dans l'économie numérique prend souvent la forme d'une activité indépendante plutôt que salariée.

C'est par exemple le cas des chauffeurs de VTC : chaque « micro-entrepreneur » se branche indépendamment sur la plate-forme et y développe une réputation individuelle sur la qualité de son service. Alors qu'elle était en recul depuis les années 1970, la part des non-salariés dans l'emploi total se redresse depuis 2001 (graphique 2). Le succès du statut d'auto-entrepreneur, dont 33 % exercent toutefois une activité salariée en parallèle, témoigne de cette évolution.

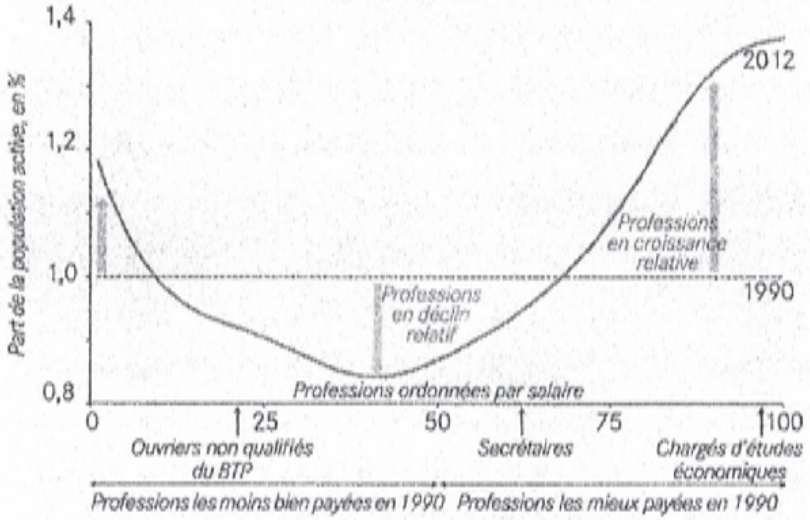
L'économie numérique favorise l'émergence du travail indépendant pour plusieurs raisons. L'externalisation est plus facile tant pour les entreprises du fait de la baisse des coûts de transaction que pour les travailleurs dont le coût des actifs nécessaires à l'exercice de leur métier a beaucoup diminué. La possibilité d'appariement direct avec les clients sur les plates-formes permet au travailleur indépendant de bénéficier d'une flexibilité sur ses horaires et de

Tournez la page S.V.P.

combiner plusieurs activités. L'individualisation de la réputation des prestataires affaiblit l'avantage organisationnel du salariat (l'entreprise individuelle donne naturellement des incitations plus fortes à la performance). Enfin, dans le cas de la France, le statut d'auto-entrepreneur constitue une alternative simple et fiscalement avantageuse. Ce retour du travail indépendant et l'émergence de la pluriactivité constituent des défis pour un modèle social calibré sur la prédominance du salariat. L'accès au logement et au marché du crédit est plus difficile pour les travailleurs n'ayant pas un CDI, même lorsque leurs revenus ne sont pas incertains.

On peut craindre également que les nouveaux indépendants sous-épargnent par myopie ou manque d'information sur les niveaux de pension auxquels ils ont droit dans le cadre de leur régime de retraite. Contrairement à des professions traditionnellement exercées par des travailleurs indépendants (commerçants, médecins libéraux, chauffeurs de taxi), les travailleurs indépendants du numérique n'immobilisent pas au long de leur carrière un actif tel qu'un fonds de commerce ou une licence de taxi. Faute de cette modalité d'épargne individuelle, l'arrivée à l'âge de la retraite de cette population pourrait révéler des difficultés économiques inédites.

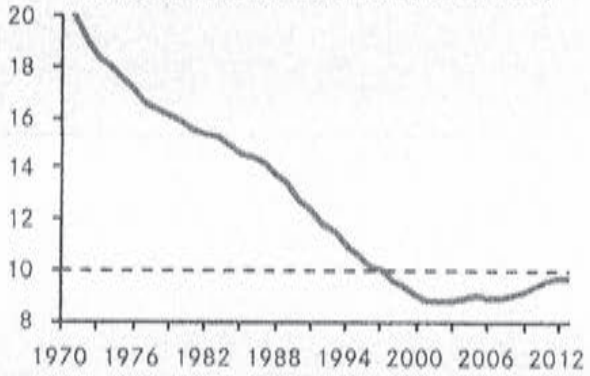
1. La polarisation du marché du travail en France
1990-2012



Lecture : Entre 1990 et 2012, la part des professions les moins bien payées dans la population active a augmenté de 1,2 point de pourcentage ; celle des professions rémunérées à la médiane a diminué de 0,85 point ; celle des professions les mieux rémunérées a augmenté de 1,4 point.

Source : Catherine S., A. Landier et D. Thesmar (2015) : *Marché du travail : la grande fracture*, Institut Montaigne, février.

2. Part des non-salariés dans l'emploi total, en %
(hors compléments à une activité salariée)



Source : INSEE.

Source : Economie numérique, Notes du CAE, Octobre 2015

SECONDE PARTIE : REFLEXION ARGUMENTEE

Sujet : L'économie numérique est-elle à l'origine d'une nouvelle phase de croissance économique?

Tournez la page S.V.P.

DROIT (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : MISE EN SITUATION JURIDIQUE

Cas VISTAPLAST

La société Vistaplast située à Laxou en Meurthe-et-Moselle (*54*) est une entreprise en pleine croissance, spécialisée dans l'univers des plastiques. Vistaplast emploie 180 salariés et assure depuis 1968 tous types de travaux de transformation pour l'industrie (*tuyauterie, cuves, bacs,...*), la PLV (*présentoirs, lettres découpées, plaques polies,...*), la distribution de semi-produits en plastique dans les secteurs du bâtiment (*bardage, couverture, voûte...*) et de la communication (*supports alvéolaires, expansés, sandwichs alu,...*). Les ateliers dotés chaque année de nouvelles machines permettent aujourd'hui de nombreuses et délicates opérations : découpe, fraisage, tournage, pliage, soudage, formage à chaud...

« Nous produisons des équipements sur-mesure en fonction des plans et des cotes communiqués par nos clients», précise Boris Starck, le directeur de Vistaplast. Avec un portefeuille d'environ 400 clients, l'entreprise se positionne sur des marchés de niche. Ainsi, depuis 2009, elle produit des éléments nécessaires au regarnissage des ascenseurs (panneaux intérieurs, plafonds, luminaires, guides câbles). Vistaplast répond également à des demandes très ponctuelles, comme celle de la préfecture de Meurthe-et-Moselle qui avait besoin d'un pupitre.

La direction de Vistaplast vous demande d'étudier certains dossiers délicats et de donner un avis motivé et synthétique sur les difficultés juridiques qu'ils soulèvent…

Questions:

1. Le 20 février 2017, un incendie s'est déclaré dans un entrepôt de Vistaplast. Le feu a partiellement détruit l'immeuble et s'est propagé à la façade du bâtiment voisin, occupé par la société Infocom. Cette dernière demande réparation à Vistaplast pour le préjudice subi (arrêt momentané de l'activité, perte de contrats en cours de négociation, remise en état de la façade…). L'enquête a par la suite montré que l'incendie avait été provoqué par deux salariés de Vistaplast qui avaient allumé un barbecue dans les locaux de l'entreprise, au mépris des consignes de sécurité, pourtant affichées sur plusieurs murs de l'entrepôt.

Analysez cette situation juridique en précisant les fondements possibles de l'action en réparation d'Infocom.

2. Le directeur de Vitaplast, Boris Starck, souhaite licencier pour faute lourde les deux salariés responsables de l'incendie. Il souhaite également mettre fin au contrat de travail d'une dizaine de salariés, embauchés en contrat à durée indéterminée, qui travaillaient dans l'entrepôt sinistré : en effet, les travaux de réparation de cet entrepôt doivent durer au moins trois mois, et Boris Starck considère que si l'existence de l'entreprise n'est en rien menacée par le sinistre, il convient néanmoins de faire d'importantes économies. D'après lui, un licenciement économique serait donc possible.

Les arguments du directeur de Vitaplast vous paraissent-ils fondés ?

3. Le directeur de Vistaplast a découvert qu'un nouveau concurrent, la société Qualiplast pratiquait une communication particulièrement agressive sur son site Internet : non seulement Qualiplast met en cause la qualité des produits Vistaplast en les comparant aux siens, mais elle propose également une gamme de présentoirs en plastique dont le style et le nom commercial sont très voisins de ceux fabriqués par Vistaplast. Enfin, le directeur de Vistaplast a appris que d'anciens ingénieurs de l'entreprise avaient démissionné pour travailler chez Qualiplast, qui propose des salaires plus élevés.

Que pourriez-vous conseiller au directeur de Vistaplast ?

SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

« Existe-t-il une responsabilité juridique de l'entreprise à l'égard de ses salariés ?»
Vous répondrez à cette question dans un bref développement en illustrant vos propos par plusieurs exemples issus notamment de votre activité de veille juridique.

Travailler les chapitres de ce sujet

Prepa Help suit le programme d'ECT chapitre par chapitre : cours détaillé, méthodes, pièges, exercices et problèmes corrigés pas à pas, tirés des concours. L'essai gratuit donne accès aux chapitres offerts de ta filière, sans carte bancaire.

Ouvrir l'essai gratuit

Scanne le code ou clique sur le bouton.

prepahelp.com/#essai

Une question sur le concours ou sur ta filière : **écrire sur WhatsApp**

Les autres années et épreuves : prepahelp.com/annales/bce/ect